

La société de management: outil du dirigeant d'entreprise

FABRICE GROGNARD
BDO Conseils Fiscaux

LAURA DEWEZ
BDO Conseils Fiscaux

Le 31 mars 2010



MENU

- 1) Introduction
- 2) Aspects fiscaux
- 3) Aspects légaux
- 4) Aspects de transmission patrimoniale
- 5) Conclusion



1) Introduction

Société de management:

- Outil de gestion personnalisé du dirigeant d'entreprise
- Si dirigeant unique : scinder une partie du risque patrimonial du risque d'exploitation
- Si plusieurs dirigeants : liberté pour chaque dirigeant de gérer son package rémunération comme il l'entend



1) Introduction

« *La société de management est une société dont la finalité est de participer à l'activité de gestion d'une autre entreprise* »

→ Se voit confier des tâches qui pourraient normalement être attribuées à une personne physique.



2) Aspects fiscaux

1. Rappel de la fiscalité du dirigeant d'entreprise

2. Société de management et l'impôt des sociétés
 - 2.1. Constitution d'une société de management
 - 2.2. Taux d'imposition des sociétés
 - 2.3. Management fees
 - 2.4. Rémunérations alternatives
 - 2.5. Simulations

2) Aspects fiscaux

1. Rappel de la fiscalité du dirigeant d'entreprise

Dirigeant d'entreprise perçoit d'une société d'exploitation une rémunération de dirigeant d'entreprise.

→ Rémunération de dirigeant d'entreprise soumise à:

- a) Cotisations sociales d'indépendant (INASTI)
- b) Impôt des personnes physiques au taux marginal de 50% plus les additionnels communaux
- c) Déduction des frais professionnels



Soit charges forfaitaires 3 % (au lieu de 5 %) avec un maximum de 2.150 € (au lieu de 3.290 €) à partir de l'E.I. 2011

Soit frais réels.



2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.1. Constitution de la société de management

Lors de la constitution de la société de management, il faudra accorder une importance particulière au capital car impacts:

- au niveau de la distribution des dividendes (précompte mobilier);
- au niveau de l'octroi du taux réduit à l'impôt des sociétés (cf.point 2.2.).

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.1. Constitution de la société de management

Distribution de dividendes

→ Taux de 25 % **OU**

→ Taux de 15 % si:

- Actions émises à partir du 1^{er} janvier 1994;
- Actions font l'objet :
 - d'une inscription nominative chez l'émetteur (actions ou parts nominatives)
 - d'un dépôt à découvert auprès d'une banque ou d'un autre établissement financier (actions ou parts au porteur)
 - d'une inscription en compte-titres auprès d'un organisme de liquidation ou d'un teneur de comptes agréé (actions ou parts dématérialisées)
- Actions émises en représentation du capital social;
- Actions correspondant à des apports en numéraire;
- Actions ne donnant aucun droit privilégié.

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.2. Taux d'imposition des sociétés

- Taux ordinaire 33,99 %
- Taux réduit de 24,98 % sur la tranche de 0 à 25.000 €
31,93 % sur la tranche de 25.000 à 90.000 €
35,54 % sur la tranche de 90.000 à 322.500 €

SI les 2 conditions suivantes sont notamment remplies:

- les revenus distribués n'excèdent pas 13% du capital social réellement libéré au début de la période imposable;
- la société alloue à au moins un dirigeant d'entreprise une rémunération d'au moins 36.000 € à charge du résultat imposable.



2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.3. Management fees

Les managements fees qui seront versés par la société d'exploitation à la société de mangement seront déductibles si les conditions prévues à l'article 49 CIR sont respectées (justification de la réalité et du montant des frais)



2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.3. Management fees

- Montants facturés doivent correspondre à des prestations réelles;
- Fourniture de documents probants (convention entre les parties déterminant avec précision les prestations concernées et la rémunération de celles-ci ainsi que des factures détaillées);
- Correspondance entre la qualité des prestataires et la qualité des prestations



2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.4. Rémunérations alternatives

Avantages toute nature

- Compte courant débiteur

ATN = différence entre le taux d'intérêt de référence et le taux d'intérêt accordé à l'emprunteur

→ compte courant débiteur (art.18 §3,1 AR CIR)

- intérêt fictif de 10,30 % (revenus 2009)

→ Intérêts fictifs : moyenne annuelle (sauf fluctuations importantes)

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.4. Rémunérations alternatives

Avantages toute nature

- Voiture

ATN = forfait KM (5.000 ou 7.500 km) * taux émission CO2 * coefficient CO2

Coefficient CO2:

- Essence/GPL/gaz : 0,0021 €/g CO2
- Diesel : 0,0023 €/g CO2
- Électrique (min) : 0,10 €/km

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.4. Rémunérations alternatives

Avantages toute nature

- Habitation

Pour les immeubles bâtis qui sont mis à disposition par une personne morale, l'avantage se calcule de la manière suivante :

→ Si RC est inférieur ou égal à 745 EUR : $100/60$ du RC indexé X 1,25

→ Si RC est supérieur à 745 EUR : $100/60$ du RC indexé X 2

Si l'immeuble est meublé, l'avantage doit être majoré de 2/3

Un avantage supplémentaire peut également être calculé sur :

- Electricité

→ ATN = 740 €/an

- Chauffage

→ ATN = 1480 €/an



2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.4. Rémunérations alternatives

Remboursement des frais propres à l'employeur

Les montants perçus en remboursement de frais propres à l'employeur sont exclus de la notion de rémunération et, par conséquent :

- exonérés d'impôts (présomption légale de non-imposabilité)
- déductibles dans le chef de l'employeur (sous réserve des autres dispositions du CIR)

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.4. Rémunérations alternatives

Intérêts sur compte courant créditeur (avances faites à la société)

- retenue à la source libératoire de 15%
- intérêts déductibles en principe pour la société



Attention à la requalification des intérêts en dividendes

- retenue à la source libératoire de 25%
- intérêts requalifiés non déductibles pour la société



2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.4. Rémunérations alternatives

Assurance-groupe

Amélioration possible de l'assurance-groupe (respect de la règle des 80% - prime de back service)

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.5. Simulations

Hypothèse 1:



Monsieur X est dirigeant d'entreprise. Il est marié et a deux enfants.

Son package salarial s'élève à 100.000 € par an et est composé des éléments suivants:

- Rémunération brute 80.000 €
- Voiture (à charge de la société d'exploitation) 20.000 €

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.5. Simulations

Hypothèse 1:

Profit taxable	100.000 €
Voiture	<u>- 20.000 €</u>
Base de calcul des cot. sociales	80.000 €
Cotisations sociales	- 14.700 €
Impôt	<u>- 28.100 €</u>
Profit net	37.200 €

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.5. Simulations

Hypothèse 2:



Monsieur X crée une société de management qui achète la voiture qui lui sera mise à disposition et qui paie l'assurance-groupe.

Monsieur X perçoit comme rémunération des dividendes de la société de management.

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.5. Simulations

Hypothèse 2:

Profit brut	100.000 €
Voiture	<u>- 20.000 €</u>
Base imposable	80.000 €
Impôt des sociétés (taux plein)	<u>- 27.200 €</u>
Bénéfice à distribuer	52.800 €
Précompte mobilier (15%)	<u>- 7.900 €</u>
Dividendes perçus par le dirigeant	44.900 €

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.5. Simulations

Hypothèse 3:



Monsieur X crée une société de management qui achète la voiture qui lui sera mise à disposition et qui paie l'assurance-groupe.

Monsieur X perçoit une rémunération de 33.000 € ainsi que des dividendes de la société de management.

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.5. Simulations

Hypothèse 3: dans le chef de la société de management

Profit brut	100.000 €
Rémunération	- 33.000 €
Voiture	- <u>20.000 €</u>
Base imposable	47.000 €
Impôt des sociétés (taux plein)	- <u>16.000 €</u>
Bénéfice à distribuer	31.000 €
Précompte mobilier (15%)	- <u>4.700 €</u>
Dividendes perçus par le dirigeant	26.300 €

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.5. Simulations

Hypothèse 3: dans le chef du dirigeant

Rémunération	33.000 €
ATN voiture	<u>3.000 €</u>
Base imposable	36.000 €
Cotisations sociales	- 7.300 €
Impôt	- 8.300 €
ATN voiture	<u>- 3.000 €</u>
Profit net	17.400 €

2) Aspects fiscaux

2. Société de management et l'impôt des sociétés

2.5. Simulations

Hypothèses	Net en poche pour le dirigeant
Hypothèse 1	37.200 €
Hypothèse 2	44.900 €
Hypothèse 3	43.700 €



3) Aspects légaux

Préalable : bien analyser la situation familiale du dirigeant avant la constitution de la société (contrat de mariage, enfants, ...).

Choix de la forme juridique:

- SNC
- SCS, SCA
- SCRL, SCRI
- SPRL, SA



3) Aspects légaux

Choix de la forme juridique:

→ Une société privée à responsabilité limitée est suffisante a priori.

Les principales caractéristiques en sont les suivantes:

- Peut être constituée par une seule personne;
- Capital social souscrit de minimum 18.550 €;
- Capital libéré à concurrence de 6.200 € au moins dès la constitution;
- Capital libéré dans un délai d'un an doit atteindre 12.400 € si SPRLU;
- Gestion par un ou plusieurs gérants;
- Possibilité de nommer un gérant statutaire.

3) Aspects légaux

Choix de la forme juridique:

→ Une société anonyme peut également être envisagée.

Les principales caractéristiques en sont les suivantes:

- Minimum 2 fondateurs / actionnaires;
- Capital social souscrit de minimum 61.500 €;
- Actions correspondant à un apport en numéraire ou à un apport en nature (en tout ou en partie) doivent être libérées d'un quart et les actions correspondant à un apport en nature (en tout ou en partie) doivent être entièrement libérées dans un délai de 5 ans.
- Minimum trois administrateurs (exception: 2 administrateurs si 2 actionnaires)

→ SPRL-Starter?



3) Aspects légaux

Objet social

Prévoir au minimum les activités suivantes dans les statuts :

- Activité de management;
- Administration d'autres sociétés;
- Gestion d'un patrimoine immobilier.



3) Aspects légaux

Formalités

1. Rédaction d'un plan financier
2. Acte notarié de constitution
3. Nomination éventuelle de la société de management comme gérante/ administrateur de la société d'exploitation
4. Rédaction d'une convention de management (prestations de services avec la société d'exploitation)
5. Assujettissement à la TVA le cas échéant
6. Gestion comptable annuelle (établissement des comptes annuels et de la déclaration fiscale, rédaction des procès-verbaux de l'organe de gestion et de l'assemblée générale ordinaire)

3) Aspects légaux

Formalités

NB: Si mise en place d'un système de remboursement forfaitaire des frais propres à l'employeur, il faut une décision du conseil d'administration.



Conflit d'intérêts possible si la personne qui reçoit le remboursement est la personne qui décide de l'octroi
→ respect de la procédure de conflit d'intérêts (art. 259 du Code des sociétés pour la SPRL)



4) Aspects de transmission patrimoniale

A la fin de sa carrière, le dirigeant pourra :

1. Modifier l'activité de sa société (par exemple société immobilière);
 2. Envisager une donation de ses actions de la société de management.
- Donation potentiellement non soumise au droit de donation (donation manuelle ou donation devant notaire hollandais avec assurance décès pour se couvrir contre le risque de décès dans les 3 ans);

4) Aspects de transmission patrimoniale

- Soit au taux de 0% applicable en cas de transmission d'entreprises familiales moyennant le respect des conditions suivantes :
 - Entreprise qui occupe dans l'EEE du personnel engagé sous contrat de travail à la date de l'acte authentique de la donation, ou dans laquelle le ou les exploitants et leur conjoint, leur cohabitant légal, leurs parents au premier degré et alliés, sont la seule main d'œuvre occupée dans l'entreprise dans l'EEE, et sont affiliés auprès d'une caisse d'assurance sociale pour travailleurs indépendants, à la date de l'acte authentique de la donation;
 - Les titres transmis représentent au moins 10% des droits de vote;
 - Obligation pendant 5 ans de:
 - poursuivre une activité
 - maintien de l'emploi à minimum 75% (en moyenne sur les 5 ans);
 - pas de diminution des avoirs investis ou du capital par suite de prélèvements ou de distribution;
 - pas d'affectation des immeubles transmis à usage d'habitation.

4) Aspects de transmission patrimoniale

- Soit au taux réduit de :

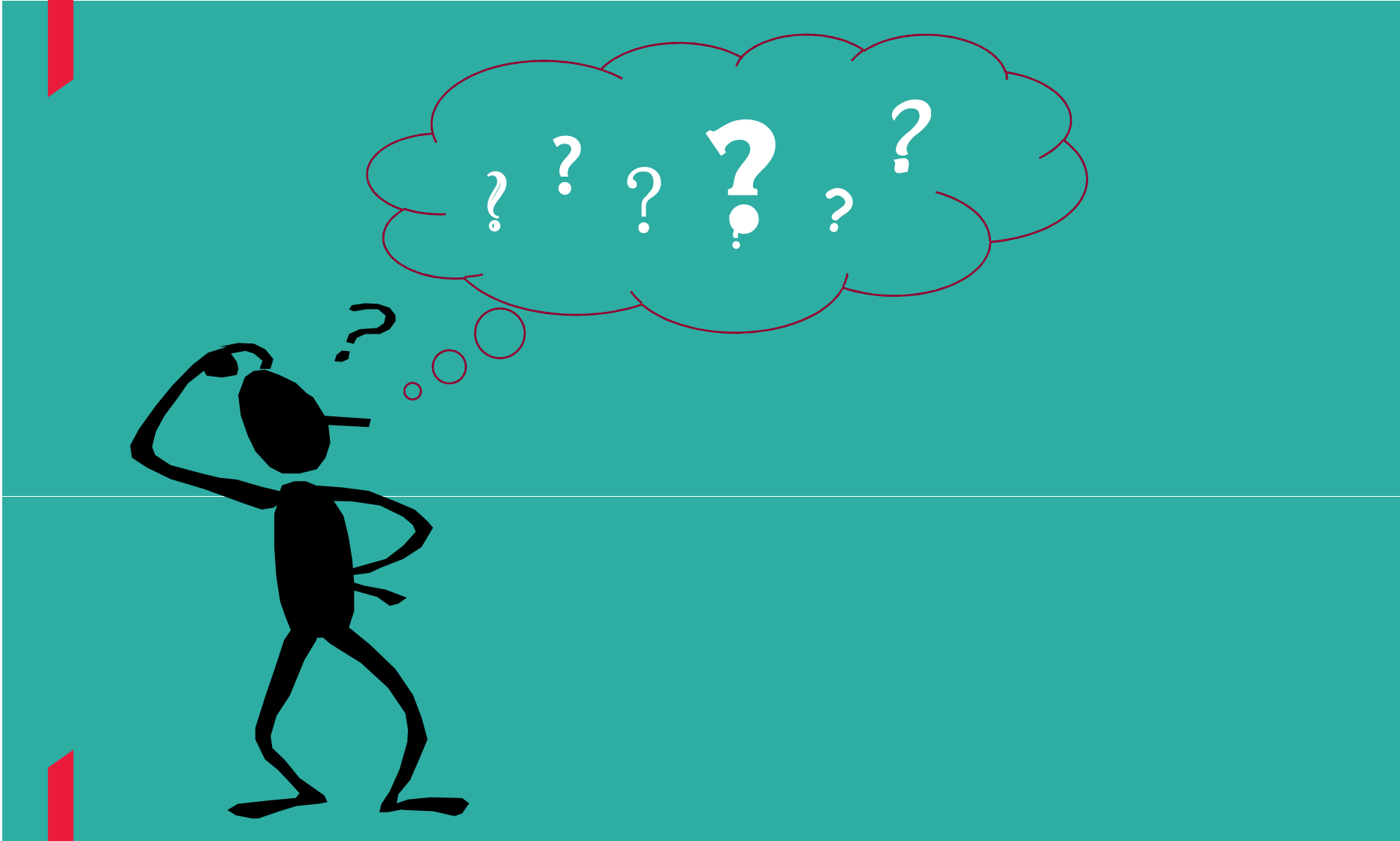
	Région wallonne	Région Bruxelles-Capitale	Région flamande
Donation en ligne directe	3%	3%	3%
Donation entre frères et soeurs, et oncles ou tantes et neveux ou nièces	5%	7%	7%
Donation à d'autres personnes	7%	7%	7%



5) Conclusion

La société de management permet:

- d'individualiser la gestion du patrimoine ;
- de scinder en partie le risque patrimonial du risque d'exploitation ;
- d'optimaliser la gestion fiscale du patrimoine du dirigeant.



Thank you for your attention!



BDO Conseils Fiscaux

BDO Conseils Fiscaux

Parc Scientifique Crealys - Namur

Rue Camille Hubert, 1

5032 Les Isnes (Gembloux)

Tél: +32.81.20.87.87

Rue Waucomont, 51

4651 BATTICE

Tél: +32 (0)87 69 30 00

FABRICE GROGNARD

LAURA DEWEZ

fabrice.grognard@bdo.be

laura.dewez@bdo.be